

<b>DEPARTEMENT DE                  HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement                  de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE                  COMMUNAUTE DE COMMUNES                  USSES ET RHONE</b> <b>Séance du 10 Septembre 2019</b>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37                  Présents : 27                  Suppléant : 1                  Absents : 4                  Pouvoirs : 5                  Votants : 33                  Pour : 33                  Contre : 0                  Nul : 0                  Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 148/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le dix septembre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chessenaz, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 04 Septembre 2019</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET.                  Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Madame Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON.                  Messieurs Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Pascal COULLOUX donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p><b>Suppléant</b> : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL.</p> <p><b>Absents</b> : Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Mylène DUCLOS, Grégoire LAFEVERGES</p> <p>Monsieur Louis CHAUMONTET est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ASSAINISSEMENT - Programmation des travaux d'eaux usées pour l'exercice 2020.**

Il est présenté ci-après la programmation 2020 (coût estimatif € HT avec coût de maîtrise d'œuvre) suivant les projets établis par le maître d'œuvre. Ces projets ont déjà fait l'objet d'un dépôt auprès des partenaires en 2018 pour une programmation 2019, mais au vu des modifications demandées par les autorités, la nature des travaux a changé ainsi que les coûts. C'est pourquoi, il est demandé de mettre à jour les précédentes demandes avec les montants actualisés. Les dossiers modifiés seront transmis en tenant compte de toutes les modifications.

1°) Pour Travaux nouvelle STEP 1800 EH Boues Activées en faible charge – Lits Macrophytes pour finition et traitement des boues par centrifugation pour la station d'épuration de Marlioz et Contamine Sarzin

TX STEP et DEMOLITION	2 265 940,00	93,85%
ETUDE GEOTECHNIQUE	18 500,00	0,77%
Moe NICOT (4,01%)	90 864,19	3,76%
ETUDE PRELIMINAIRE	14 870,16	0,62%
LEVE TOPO	1 200,00	0,05%
COORDINATEUR SPS et CONTRÔLE QUALITE	17 432,75	0,72%

AMO GEOTECHNIQUE (MC2)	520,00	0,02%
DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION (MC4)	520,00	0,02%
DLE	2 000,00	0,08%
AUTRES	2 500,00	0,10%
<b>TOTAL</b>	<b>2 414 347,10 €</b>	<b>100,00%</b>

## Plan de financement

MONTANT TOTAL OPERATION	2 414 347,10	100,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74	845 021,00	35,00%
AGENCE DE L'EAU RMC	845 021,00	35,00%
AUTOFINANCEMENT	724 305,00	30,00%

## 2°) Pour Réseau de Transport de l'ancienne STEP à la Nouvelle STEP de Marlioz

TX RESEAU TRANSIT	965 045,60 €	92,73%
Moe NICOT	37 026,33	3,56%
ETUDE PRELIMINAIRE	6 281,25	0,60%
CONTRÔLE CSPS	10 136,04	0,97%
CONTRÔLE RESEAU	16 913,50	1,63%
LEVE TOPO	3 018,75	0,29%
autres	2 250,00	0,22%
<b>TOTAL</b>	<b>1 040 671,47 €</b>	<b>100,00%</b>

## Plan de financement

MONTANT TOTAL OPERATION	1 040 671.47	100,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74	364 235.01	35,00%
AGENCE DE L'EAU RMC	364 235.01	35,00%
AUTOFINANCEMENT	312 201.45	30,00%

Les projets sont susceptibles d'être financés grâce à des subventions du Conseil Départemental de Haute Savoie, de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de l'Etat.

Aussi, les projets sont présentés aux différents partenaires financiers par le biais du Conseil Départemental. Les aides éventuelles, que l'Agence de l'eau RMC apporte aux différentes opérations sont versées directement au Conseil départemental qui en assurent la gestion (administrative et financière). C'est pourquoi, il convient d'autoriser le Conseil Départemental à percevoir et à verser pour le compte de la C.C.U.R., les subventions attribuées par l'Agence de l'eau RMC.

De plus, cette opération (étude et travaux) sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement et que mention sera faite dans le dossier de consultation des entreprises.

Au vu de la mise en demeure de la STEP de Marlioz, il est d'intérêt et urgence de réaliser ces projets et demandent de lancer la programmation sans tarder. C'est pourquoi, il est demandé de pouvoir commencer les travaux après avoir reçu les notifications d'aides des partenaires.

Les coûts estimatifs des projets étant inférieur au seuil de à 4 845 000 € HT, il est proposé au Conseil de retenir pour la passation de ces marchés la méthode adaptée avec publication préalable dans un journal officiel.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** les projets tel que présentés

**PREND ACTE** du coût global des opérations HT et en indiquant que les opérations seront inscrites au budget 2020, en section d'investissement,

**SOLLICITE** l'inscription des affaires au programme subventionné du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau RMC et de l'Etat,

**S'ENGAGE** à faire réaliser les travaux conformément à la Charte Nationale de l'Agence de l'eau,

**AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant la préparation, passation et l'exécution des marchés passés en procédure adaptée relatifs à cette opération, et notamment à signer toutes pièces relatives à ces dossiers, lorsque les crédits sont inscrits au budget

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,**

**Le Président,**

**Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Envoyé en préfecture le 13/09/2019

Reçu en préfecture le 14/09/2019

Affiché le



ID : 074-200070852-20190910-CC\_148\_2019-DE